

NOTE D'INFORMATION du 16 AVRIL 2020

**COVID 19 – RÉUTILISATION DES MASQUES en tissu à usage non sanitaire
Quelles consignes de nettoyage appliquer ?**

L'avis de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament du 25 mars 2020 précise le protocole de nettoyage/traitement des masques non sanitaires permettant leur réutilisation.

L'ANSM préconise un cycle de traitement complet qui doit être réalisé consécutivement dans sa totalité, afin de garantir une élimination des virus du type COVID 19 mais également d'autres microorganismes potentiellement pathogènes :

- ✓ **Lavage** en machine avec un produit lessiviel adapté au tissu dont le cycle de lavage comprendra au minimum un plateau de **30** minutes à **60°C**
- ✓ **Séchage** mécanique
- ✓ **Repassage** à une température de 120/130°C

Les masques ainsi traités seront conservés de manière à préserver leur propreté microbiologique jusqu'à leur nouvelle utilisation en prévoyant une vérification systématique de leur état (élastiques, barre nasale, tester son étanchéité...) avant usage.

Sources

- Avis ANSM du 25 mars 2020



https://ansm.sante.fr/var/ansm_site/storage/original/application/e96eee7eaedc5ca9ca7d7a616d371a4e.pdf

Veuillez nous contacter si besoin par du courriel : accueil@cdg24.fr

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades